



Nouveau bulletin d'informations
Janvier 2010
Site Internet : www.acantor.org

Bonne Année 2010



Le président et tous les membres du Conseil d'administration de l'ACANOR vous adressent leurs vœux pour cette nouvelle année. Que celle-ci soit enfin une année de renouveau et de paix !

Sommaire

Nouvelles de l'ACANOR :

- Adhésions
- Conseil d'Administration
- Assemblée Générale

Nouvelles de nos Partenaires

- IFAN
- AFNOR
Assemblée Générale extraordinaire
- UTE
Orientations 2010
UTE-Enseignement

Vie Quotidienne :

Quelques changements en 2010

Divers :

Taxe carbone

Agendas

Nouvelles de l'ACANOR

Adhésions

Vous trouverez sur notre site Internet www.acanor.org accessible à tout internaute, le bulletin d'adhésion à télécharger.

Le barème des cotisations, inchangé depuis 2008, est le suivant :

1. Individuel	50 €
2. Entreprise, Association, Organisme ... de moins de 11 salariés,	50 €
3. Entreprise, Association, Organisme... de 11 à 100 salariés.....	190 €
4. Entreprise, Association, Organisme de 101 à 1 000 salariés	380 €
5. Entreprise, Association, Organisme..... de 1001 à 1 500 salariés	750 €
6. Entreprise, Association, Organisme de 1501 à 2 000 salariés.....	1500 €
7. Entreprise, ou Groupe de plus de 2000 salariés.....	2500 €

Pour le renouvellement de cotisation de nos adhérents, nous rappelons qu'il est inutile de remplir un bulletin d'adhésion – sauf s'il y a un changement de leurs coordonnées. Il suffit d'envoyer un chèque à l'ordre d'ACANOR en précisant : « cotisation 2010 ».

Conseil d'Administration

Le prochain Conseil d'Administration se tiendra l'après-midi du 29 janvier 2010, à la Maison de l'Entrepreneur à Mulhouse...

La date du C.A. suivant est fixée au vendredi 16 avril, en principe à Mulhouse.

On y fixera entre autre la date et le lieu de l'Assemblée générale de cette année

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale 2010 aura lieu au printemps 2010, dans un lieu à définir.

Celle de 2011 se tiendra probablement au Parlement Européen à Strasbourg , couplée avec une Conférence Européenne et la participation de parlementaires, des homologues européens et partenaires. Vous serez tenus au courant de l'avancement de ce projet.

Nouvelle de nos Partenaires



Suite à la décision prise lors cette assemblée générale, l'ACANOR vient d'être invitée à donner ses commentaires sur la consultation de l'ISO relative au « ISO Strategic Plan 2011-2015 »



Assemblée Générale Extraordinaire

Une Assemblée Générale extraordinaire s'est tenue le 10 décembre 2009 à 17 heures au Collège des Bernardins à PARIS. La modification des statuts de l'AFNOR a été adoptée afin de les rendre conformes au nouveau décret N° 2009-697 du 16 juin 2009 relatif à la Normalisation.

Divers membres de l'ACANOR étaient présents dont notre président Laurent Oberlé. Rappelons que l'ACANOR avait été consultée sur le projet de décret et qu'elle avait émis de nombreuses remarques dont certaines ont été prises en considération.



Orientation – COS Electricité pour 2010

Le secteur électrique français constitue un secteur d'excellence reconnu en France, en Europe et dans le monde.

Pour les acteurs de ce secteur, au niveau mondial, la normalisation électrique et électrotechnique, a constitué et constituera toujours un outil stratégique indispensable pour assurer un niveau d'excellence !

D'où des travaux prioritaires pour 2010 arrêtés par l'UTE :

- Pour la maîtrise de l'énergie
 - En particulier au niveau de l'efficacité énergétique
 - Au niveau des énergies décarbonisées
- Pour le transport électrique
- Pour les réseaux d'énergie
- Pour la sécurité fonctionnelle et la sécurité des installations électriques et des personnes.
- Pour les technologies de l'information.
- Pour l'environnement.

(Extraits d'une présentation du 1^{er} octobre 2009 de Olivier GOURLAY, Président de l'UTE)

N.B. : L'ACANOR envisage de participer dans divers domaines à ces travaux.

UTE-Enseignement

Un accord avec les inspecteurs généraux du génie électrique, et pour un test d'un an, ce service fonctionnera auprès des Académies de Strasbourg et de Paris.

D'autre contact s sont pris par l'ACANOR auprès des académies de Besançon et de Lille.

VIE QUOTIDIENNE

Quelques changements en 2010

Nous énumérons ci-après quelques changements incontournables pour votre vie quotidienne en cette année 2010 :

Sécurité Sociale : Plafond mensuel : + 0,9 % : Passe de 2 859 € à **2 885 €**.

Forfait hospitalier : Passe de 16 à 18 €.

Assurances autos et habitations : Devraient augmenter en moyenne de 5 %

Transports :

Taxis :	Hausse de 1,2 %
	Tarif minimum : 6,10 €
	Prise en charge 3,36 €
SNCF :	TGV hausse de 1,9 %

Impôts, taxes :

TIPP (Taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers)
Les Régions peuvent augmenter, par hectolitre du produit :

- Jusqu'à 1,35 € pour le gazole;
- Jusqu'à 0,73 € pour l'essence.

TVA climatiseurs : Le taux réduit de 5,5 % est ramené à 19,6 %.

Redevance audiovisuelle indexée sur l'inflation (Prévision pour 2010 de 1,2 %) :
Passe à **121 €**

Taxe professionnelle remplacée par la Cotisation Economique Territoriale (CET) :

N.B. : Pour 2010, les entreprises devraient économiser entre 4,3 et 11,7 milliards d'euros !

Indemnités journalières d'accident du travail :

Soumises à **l'Impôt sur le revenu à hauteur de 50 % des sommes perçues**

Emploi : La contribution patronale passe de 2 à 4 % pour **l'épargne salariale** et les

retraites supplémentaires.

SMIG : Augmentation de 0,5 %, passe donc à
1 343,77 € bruts par mois pour 25 heures.
8,86 € pour le taux horaire

ASS (Allocation spécifique de solidarité) :
Augmentation de 1,2 % et passe donc à 454 € par mois

Indemnités de départ à la retraite :
Soumises à l'impôt sur le revenu dès le 1^{er} € et non plus à partir de 3 050 €. Hors plan social.

Mise à la retraite d'office (Sollicitée par l'employeur) :
Passe à **70 ans**

Pensions de réversion :
Passe à **54 %** du montant du conjoint décédé et à **60 %** pour les veufs ou veuves à faibles pensions.
Majoration de **11 % pour les 65 ans et plus** dont les pensions sont inférieures à un seuil qui devrait être fixé à **800 € par mois**.

DIVERS

Taxe « Carbone » pour les émetteurs de CO2

La Taxe « Carbone » verra bien le jour mais avec 6 mois de retard. Elle devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier, mais le Conseil constitutionnel l'a annulée dans sa version d'origine.

Pourquoi cette taxe ?

La concentration atmosphérique de CO2 est passée de 280 ppm au début de la première révolution industrielle au XIX^{ème} siècle à 382 ppm fin 2006 (Statistique publiée par IPGP « Institut de Physique du globe de Paris »).

L'augmentation de cette concentration de CO2 dans l'atmosphère est principalement due à l'activité humaine (Combustion du charbon et des hydrocarbures, déforestation).

Cette augmentation est responsable de nombreux désordres et notamment en partie du réchauffement climatique depuis les années 1980.

Il s'agit donc d'enrayer cette augmentation et la communauté internationale a mis en place une stratégie de réduction de ces émissions de CO2 au niveau international.

La Taxe « Carbone » est donc nécessaire pour changer les comportements en matière environnementale et pour inciter tous les sites émetteurs de CO2 à limiter cette émission.

Cette taxe entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2010 et les 1018 sites industriels les plus polluants dont l'exonération avait été dénoncée par le Conseil Constitutionnel, devront s'acquitter d'une taxe à taux réduit.

AGENDA

ACANOR : **29/01/2010** : Conseil d'Administration de l'ACANOR à Mulhouse
3/02/2010 : Réunion du GT Electricité EST au Lycée Deck à Guebwiller
9/02/2010 : Réunion du GT Eclairage Public chez SOGECA à Drusenheim
25/02/2010 : Réunion du GT Développement Durable à l'Oeko-Institut Fribourg

N.B. : Les informations juridiques, financières ou fiscales sont données sans aucune garanti expresse ou implicite et ce bulletin ne peut dispenser, dans bien des cas, la consultation d'un professionnel, notamment du droit. En conséquence, ACANOR ne peut être tenue pour responsable pour toutes erreurs ou omissions qui résulteraient de l'utilisation des informations mentionnées dans ce bulletin.

Rédacteur : Roland GROLL – 18 rue de la vallée – 68720 ZILLISHEIM – Tél/FAX : 03 89 06 26 96
Portable : 06 80 15 49 43 – e.mail : roland.groll@acanor.org